



17ème législature

Question N° : 2676	De M. Jean-Didier Berger (Droite Républicaine - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports urbains	Tête d'analyse > Informations sur le prolongement au sud de la ligne 4	Analyse > Informations sur le prolongement au sud de la ligne 4.
Question publiée au JO le : 03/12/2024		

Texte de la question

M. Jean-Didier Berger interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur l'étude envisagée d'un prolongement de la ligne 4 du métro de Paris en direction de Verrières-le-Buisson. Ce projet de prolongement sud de la ligne 4 du métro parisien, qui s'arrête actuellement à Bagneux, pourrait permettre de rejoindre à terme le tramway T10 en correspondance et de desservir des territoires peu dotés en transports en commun. Le prolongement présente des avantages significatifs, tels que l'optimisation de la ligne principale du RER B, très perturbée, en supprimant la courte branche du RER B entre Bourg-la-Reine et Robinson. Ainsi, la totalité des rames emprunteraient la ligne principale qui dessert le sud des Hauts-de-Seine, le nord-ouest de l'Essonne, de Massy-Verrières, en passant par Palaiseau, Orsay, Bures et Gif-sur-Yvette, jusqu'à Saint-Rémy-lès-Chevreuse dans les Yvelines. Ce prolongement du métro, en utilisant une partie des voies existantes de la courte branche du RER supprimée, pourrait engendrer un chantier moins coûteux. Ce prolongement permet également de répondre aux recommandations du SDRIF de mieux desservir le sud des Hauts-de-Seine (Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry) et le nord de l'Essonne jusqu'à Verrières-le-Buisson, zones en fort développement démographique mais encore mal desservies. Enfin, cet allongement de la ligne 4 doit permettre le maillage cohérent avec le tram T10 au niveau de Chatenay-Malabry et alléger des réseaux de bus, qui nécessitent plus de moyens et sont moins efficaces. Alors que ce projet a été inscrit au Contrat de Plan État-région (CPER) 2023-2027 pour étude, les élus locaux n'ont pas été informés des étapes prévues concernant ce projet. Aussi, il l'interroge sur les prochaines étapes prévues concernant le prolongement de la ligne 4.